



Congres Union locale du pays d'Avignon

Document d'orientation



Mardi 2 avril 2019

Parc des libertés



L'Union Locale des syndicats du Pays d'Avignon est une structure clé de la CGT.

C'est le pilier d'un syndicalisme de lutte, de proximité, de propositions et de transformations sociales, honorant les valeurs et les ambitions de la CGT depuis ses origines.

C'est l'union locale qui fédère sur une zone géographique donnée les syndicats, les syndiqués, les organisations adhérentes et les associations satellites de la confédération présents sur cette zone.

L'article 14 des statuts confédéraux résume son rôle : « (...) **L'union locale impulse et coordonne l'activité de la CGT dans son secteur. Elle est le lieu privilégié où les syndicats et sections syndicales des petites, moyennes et grandes entreprises des secteurs privé, public et nationalisé, peuvent définir et préciser leurs objectifs communs, épauler mutuellement leurs actions, donner toute leur efficacité aux luttes professionnelles et d'ensemble. Elle développe les solidarités entre tous les salariés, de toutes générations, ayant ou non un emploi, un logement, des droits sociaux. Elle donne au déploiement de la CGT toute l'ampleur nécessaire sur son territoire. Elle contribue à la création et au développement d'organisations syndicales nouvelles parmi les salariés actifs, retraités et privés d'emploi. Elle permet l'accueil et l'organisation temporaire des syndiqués isolés (...)** ».

C'est à partir de l'Union locale que l'approche interprofessionnelle peut le mieux se développer avec notamment l'accueil et la formation, avec l'aide et l'appui matériel et logistique aux syndicats et sections syndicales.

C'est à partir des Unions locales que les problèmes de logements, d'écoles, de fermetures de services publics (Guichet SNCF, bureau de poste, etc...) de transports en commun (à leur adaptation au besoin des salariés et citoyens ou aux enjeux environnementaux), de moyens de garde d'enfants, de loisirs et d'accès à la culture doivent être discutés... C'est aussi autant de points revendicatifs que les syndicats réunis dans l'union locale peuvent porter ensemble de manière cohérente avec les associations défendant plus spécifiquement ces domaines.

AXE 1 - Aller vers les syndicats...

Ces derniers temps, la tendance est de se replier dans son entreprise, de ne voir que ses problèmes. En effet, les problèmes spécifiques aux entreprises ont tous une même origine, la politique antisociale du patronat, de la droite et des diverses politiques menées depuis des années, toutes acquises au Capital.

C'est aux syndicats qui composent l'union locale de faire vivre l'Interpro, et donc de promouvoir le « travailler ensemble ». Il faut que dans l'esprit de tous les syndicats, l'union locale devienne le réflexe automatique comme le lieu de construction des convergences par professions, par secteurs d'activités, par zone.

Pour autant, l'union locale ne doit pas se substituer à l'action des syndiqués et des syndicats dans les entreprises.

Aujourd'hui, l'union locale aide de nombreux syndicats dans l'élaboration de leurs revendications en s'appuyant sur leur cahier revendicatif, elle leur fournit une aide logistique pour rédiger et imprimer leurs tracts, elle leur donne un coup de main pour les distribuer et mobiliser leurs collègues (les salariés de l'entreprise), elle forme les syndiqués.

Pourtant, ce n'est pas suffisant ! Trop peu de syndicats investissent l'union locale !

Peut-être n'avons-nous pas toujours réussi à entretenir un lien constant avec nos syndicats et nos bases syndicales !

Une meilleure communication UL/Bases syndicales (envois des résultats d'élections professionnelles, des protocoles pré-électorales, actions, tracts...) nous permettra aussi de mieux connaître l'état de nos forces dans les syndicats.

Cette communication doit passer par la création d'un accueil syndical spécifique pour les syndicats et les militants avec une permanence hebdomadaire et un numéro de téléphone dédié. Cela doit permettre d'aider les syndiqués à gagner en autonomie quant à l'exercice de leur mandat pour créer les conditions du développement de la CGT dans l'entreprise.

Cela impose de renforcer l'équipe de l'Accueil Syndical pour cela les élus et mandatés (CPH, Défenseurs syndicaux...) doivent s'investir dans les permanences syndicales.

De ce lien renoué, nos syndicats maintiendront eux aussi un lien avec l'Union Locale.

Notes



L'union locale des syndicats du Pays d'Avignon s'engage :

- **à faire un suivi de l'ensemble des syndicats de son périmètre en participant aux congrès des syndicats, aux commissions exécutives des syndicats et/ou de prendre contact, soit en les visitant soit par téléphone, tous les mois avec le secrétaire de section ou du syndicat.**
- **à être un soutien notamment technique aux luttes des syndicats.**
- **à développer l'offre de formations en répondant aux besoins des syndicats.**
- **à créer un accueil syndical spécifique pour les syndicats et les militants avec une permanence hebdomadaire et un numéro de téléphone dédié.**

AXE 2. Négocier des protocoles d'accord pré électoraux pour renforcer notre représentativité.

Issu des Ordonnances Macron de septembre 2017, le Conseil Social et Économique parachève les mesures mises en place par la Loi Rebsamen de 2015 qui instaurait la DUP (Délégation Unique du Personnel) élargie intégrant dans une même instance, délégués du personnel, comité d'entreprise et CHSCT dans les entreprises de moins de 200 salariés. Désormais toutes les communautés de travail sont visées, quel que soit l'effectif de l'établissement.

La CGT a dénoncé l'attaque sans précédent que représente la création du CSE : moins de moyens, moins de représentants du personnel et des prérogatives revues à la baisse, en particulier dans le domaine de la santé au travail.

Le CSE doit être mis en place dans toutes les entreprises au plus tard le 31 décembre 2019.

Une activité électorale intense s'annonce dans les établissements de droit privé où nous nous devons d'être présents en négociant les protocoles électoraux, en nous déployant là où ne sommes pas.

La négociation du protocole d'accord préélectoral est une étape cruciale des élections professionnelles : elle demande des connaissances techniques et des militants formés à cet exercice.

Négocier, c'est connaître les termes de la négociation, le champ des possibles et là où la loi ne permet pas de dérogation.

Notes





A partir des Procès-Verbaux des élections professionnelles, la confédération CGT a mis à disposition de chaque UD, un fichier qui permet d'analyser notre présence ou pas dans les entreprises et de recenser l'ensemble des élections professionnelles, leurs résultats et les échéances à venir. Cet outil doit être utilisé par notre UL, pour cibler des entreprises, des zones. L'objectif étant de se renforcer, d'établir de nouvelles bases. En effet, ce temps de la négociation est une opportunité pour nous implanter et renforcer notre représentativité, notamment dans les PME et PE.

Mettre en place un collectif pour négocier les protocoles pré-électoraux.

Nous avons pour ambition de construire une équipe de négociateurs suffisamment large pour réussir à négocier de nombreux protocoles électoraux et à nous implanter dans les entreprises dans lesquelles nous ne le sommes pas. Une formation a été proposée en janvier 2019, puis, ensuite, elle sera proposée régulièrement l'objectif étant de trouver des volontaires dans les syndicats...

Il faut éviter les négociations qui ne laissent pas de traces, au contraire il est important de se servir de cette négociation pour rencontrer les salariés ou au moins laisser des traces de notre passage.

Participer à ces négociations, c'est aussi convaincre des salariés d'adhérer et de se porter candidat. Pour cela, quoi de mieux qu'une distribution de tracts devant l'entreprise ?

L'union locale des syndicats du Pays d'Avignon s'engage :

- à former des militants pour aller négocier les protocoles pré-électoraux.
- à faire du suivi des élections dans les entreprises, une priorité et à veiller à la validité des PV.
- à négocier un maximum de protocoles, créer des listes et aller distribuer des tracts devant l'entreprise où a lieu l'élection.
- à former nos élus et les nouveaux syndiqués.



AXE 3. Mener des actions envers les Privés d'emploi, les Précaires et les Intermittents.

Mais il y a des salariés qui ne sont pas concernés par les négociations aux protocoles préélectoraux, ce sont les privés d'emploi qui relèvent des Assedic, les salariés à contrat à durée déterminée, et les intermittents.

Les Intermittents et Salariés du spectacle.

Les intermittents, (artistes, techniciens du spectacle vivant) sont des salariés à employeurs multiples ; ils ont un mode de fonctionnement spécifique, (représentation publique mais, en amont, préparation du spectacle, répétitions, etc.) et donc un régime spécifique.

Si les artistes de renom qui sont engagés pour des spectacles n'ont en général pas besoin de l'aide de l'UL, il n'en est pas de même pour des artistes ou des techniciens qui habitent Avignon ou sa région et qui peuvent se trouver confrontés à des difficultés.

Durant le mois de juillet, Avignon est le lieu d'un festival de renommée internationale, l'UD est très engagée dans ce festival, déjà comme producteur de spectacle mais aussi comme aide aux syndicats de la Fédération du Spectacle ; l'UL pourrait participer à cette activité, ce serait une source de renforcement.

Comité local des chômeurs et précaires

Vu le fort taux de chômage sur Avignon, 25,9% des 15-64 ans (INSEE, 2015), ce qui est très supérieur à la moyenne nationale de 10% dans la même période, il était nécessaire de doter l'UL d'un comité local chômeurs et précaires. C'est le cas depuis quelques mois,

En novembre 2018, les inscriptions à Pôle Emploi à Avignon montaient à 15.000 (source Pôle Emploi). Ces 15.000 Privés d'emploi inscrits sont gérés par deux agences :

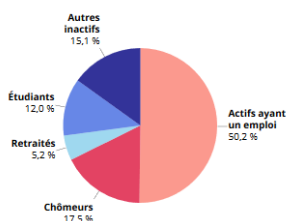
- **Pôle emploi - Avignon Joly**
Jean 15 Rue Madame de Sévigné 84000 Avignon
- **Pôle emploi - Avignon Réalpanier** 21 Rue Claude Chabrol
84000 Avignon

Les allocataires du RSA, eux, étaient 6700 en 2013 (source <https://www.data.gouv.fr>).

Ce comité chômeurs de l'union locale d'Avignon aura pour but de défendre les privés d'emploi face aux agressions qu'ils pourraient subir de la part des antennes Pôle Emploi qui gèrent leur dossier (radiations et indus illégitimes...).

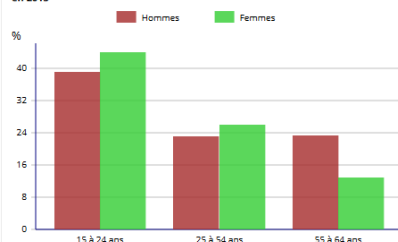


EMP G1 - Population de 15 à 64 ans par type d'activité en 2015



Source : Insee, RP2015 exploitation principale, géographie au 01/01/2017.

EMP G2 - Taux de chômage (au sens du recensement) des 15-64 ans par sexe et âge en 2015



Source : Insee, RP2015 exploitation principale, géographie au 01/01/2017.



Nous ne pouvons pas non plus négliger l'importante partie de précaires parmi les habitants à Avignon. La défense des droits des allocataires du RSA devra faire aussi partie des activités du comité local chômeurs et précaires. Les mobilisations face aux bureaux de la Caisse d'Allocations Familiales et l'information de leurs usagers et leur organisation devront faire partie du quotidien de lutte du comité.

Pour l'instant, sous l'impulsion du comité chômeurs de l'union locale d'Avignon, plusieurs distributions de tracts ont eu lieu devant Pôle Emploi pour discuter avec les privés d'emploi, leur présenter la CGT, les syndiquer et bien sûr les informer de leurs droits et des futures contre-reformes de l'assurance chômage.

A terme, l'idée est de faire connaître la CGT, d'emmener à ce qu'ensemble, en partageant les valeurs de fraternité et de solidarité, chaque membre du comité puisse en aider d'autres.

Aides à domicile et salariés du nettoyage.

Une partie importante des salariés que nous rencontrons à l'Union Locale sont les aides à domicile et les salariés du nettoyage...

La particularité des aides à domicile avec la multiplicité des métiers (aide-ménagère, aide à la personne, garde d'enfant...), des employeurs (entreprises, associations ou particulier) et des statuts (temps plein mais plus souvent temps partiel ou très partiel) nécessite une connaissance spécifique.

	Hommes	dont % temps partiel	Femmes	dont % temps partiel
Ensemble	12 616	11,9	12 758	31,4
15 à 24 ans	1 513	31,3	1 420	45,1
25 à 54 ans	9 490	9,3	9 298	30,0
55 à 64 ans	1 613	9,6	2 040	28,4

L'union locale des syndicats du Pays d'Avignon s'engage :

- à renforcer son accueil Intermittents et Salariés du spectacle pendant le Festival. Elle s'engage aussi à poursuivre les actions (distribution de tracts,...) mises en place avec la Fédération du Spectacle pendant le Festival.
- à mettre en place un accueil spécifique précaire/ privé d'emploi et à mettre en place un plan de syndicalisation.
- à mettre en place un accueil spécifique pour les aides à domiciles et salariés de la propreté.

AXE 4 – Sur les revendications territoriales.

- Sur les Services Publics.

Le système capitaliste remet en cause tous les acquis sociaux engendrant un mécontentement toujours plus grand dans la population.

Les services publics ont pour mission de répondre aux besoins sociaux fondamentaux des salariés, des citoyens. Ils sont garants de l'égalité de traitement sur le territoire, ils doivent garantir les mêmes services et apporter les mêmes réponses aux besoins des usagers.

Aujourd'hui, l'état qui joue de moins en moins son rôle de redistribution, bien au contraire, pousse à la privatisation des services publics au nom d'hypothétiques économies et sous la pression des marchés financiers.

Tout cela a des conséquences : détérioration des services publics, inégalité d'accès, transfert sur la population de l'augmentation des tarifs...

Tous les secteurs sont touchés : l'énergie, les télécommunications (fermeture ou restriction horaire des bureaux de poste), les transports (fermetures des guichets gare centre notamment...), la santé (préférence d'un EPHAD privé à un EPHAD public sur Avignon) ...

L'union locale des syndicats du Pays d'Avignon s'engage à tout mettre en œuvre pour favoriser et accompagner les luttes pour la défense d'un service public de proximité.

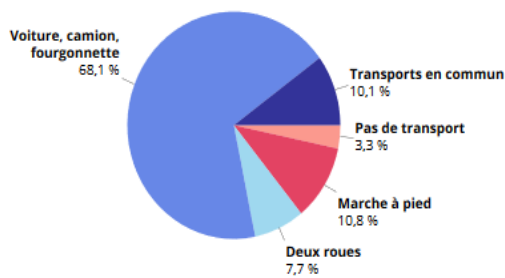


- Sur les transports en commun.

Le déplacement des personnes est un droit fondamental.

Il est nécessaire que l'union locale ait une réflexion sur les transports en commun sur son périmètre.

ACT G2 - Part des moyens de transport utilisés pour se rendre au travail en 2015



Champ : actifs de 15 ans ou plus ayant un emploi.

Source : Insee, RP2015 exploitation principale, géographie au 01/01/2017.

En premier lieu, le débat doit porter sur le trajet du tramway. Quelle est son utilité sociale s'il ne permet pas à la population d'accéder à l'hôpital ? À l'université ? Pourquoi s'arrêter à CAP SUD sans aller jusqu'à Agroparc ? Nous devons réfléchir à la place de ce tramway et de sa possible extension.

Ensuite, la question de la gratuité des transports en commun doit être posée. 38 villes ou agglomérations l'ont déjà mis en œuvre.

Cette gratuité ne doit pas uniquement s'inscrire dans le cadre de la baisse du pouvoir d'achat des citoyens mais elle doit s'adresser à tous. Elle doit être pensée comme principal outil de lutte contre l'exclusion sociale et l'isolement : les salariés, les particuliers, les ménages modestes et familles qui n'ont pas de voiture, les personnes âgées qui ne veulent plus ou ne peuvent plus conduire, les familles qui ont des collégiens ou des lycéens, les personnes à mobilité réduite, pour se rendre à leur travail ou même pour leurs sorties en soirée ou en fin de semaine.

Cette gratuité relève aussi d'une motivation environnementale de lutte contre la pollution atmosphérique et les gaz à effet de serre, en lien avec la baisse des émissions de CO₂ et de particules fines consécutive à la diminution de la circulation quotidienne de voitures particulières.

Toutes les villes qui ont mis en place cette gratuité ont enregistrées une importante augmentation du trafic de passagers et une diminution des incivilités.

Enfin, il en résulte un repli des embouteillages, de l'encombrement des rues, et la libération de places de parking en centre-ville.

Cette mesure doit bien sûr être accompagnée de la mise en place de parkings gratuits avec des navettes gratuites.

Il est aussi important d'avoir une réflexion sur les horaires des bus afin qu'ils soient mieux adaptés aux besoins de la contrainte des salariés tant au niveau du travail que des loisirs (voies dédiées, interconnexion avec les autres moyens de transport...). Comment utiliser les transports en commun pour une sortie au cinéma ou à l'opéra si le dernier bus est à 22 h ?





L'union locale des syndicats du Pays d'Avignon s'engage avoir une réflexion sur les transports dans son périmètre. Pour cela, elle s'engage à créer une commission afin de synthétiser les débats du congrès et faire des propositions de campagne à mettre en œuvre par exemple une campagne de gratuité des transports en commun.

- Sur un accès gratuit à la culture.

La culture et les loisirs sont vecteurs d'émancipation, d'éducation, d'épanouissement et de lien social. Ils doivent donc être accessibles au plus grand nombre et notamment à l'ensemble des salariés, actifs, privés d'emploi, retraités...

Certes, la ville d'Avignon propose une offre culturelle abondante et variée (Pass culture pour les moins de 26 ans, réduction pour les plus de 65 ans à l'opéra-théâtre, musées municipaux d'Avignon gratuits). Cependant, cette offre est encore difficile d'accès pour de nombreux habitants (seul 3 % des Français se rendent à l'opéra et 13 % au théâtre...), alors même que la culture est un levier majeur d'intégration et de cohésion sociale.

Comment, une famille qui ne peut plus payer le loyer, l'eau et l'électricité, fait-elle pour accéder à la culture ? Ou comment même payer 50 euros pour découvrir un spectacle ?

On voit bien que si tout n'est pas qu'une simple question d'argent, le faible pouvoir d'achat porte tout de même préjudice au droit de chacun d'accéder à la culture, à l'éducation.

Pour lever l'ensemble des obstacles à l'accès à la culture, n'est-il pas utile de réfléchir à la mise en place d'un système de gratuité ou tarif minimum pour un ou plusieurs spectacles dans l'année ? Cette offre doit-elle s'adresser à l'ensemble des salariés sans distinction de revenus ? Ce PASS Culture doit-il permettre d'accéder uniquement à un spectacle vivant ?

L'union locale des syndicats du Pays d'Avignon s'engage à avoir une réflexion pour permettre à l'ensemble des salariés un accès à la culture. Pour cela, elle s'engage à créer une commission afin de synthétiser les débats du congrès et faire des propositions de campagne à mettre en œuvre par exemple une campagne pour la mise en place d'un PASS culture.